

Le Great Eastern Railway a été vendu par le shérif à Sorel, en exécution d'un jugement pris par M. Raymond Préfontaine contre la Compagnie et M. C. N. Armstrong acquéreur.

Un dépôt de \$1,000 avait été requis de chacun des enchérisseurs par ordre de la Cour.

M. Préfontaine et M. Beauchemin étaient les seuls enchérisseurs, le premier offrant \$500 ; le second, \$501.

Le Japon commence à importer notre pulpe canadienne. La Sault Ste Marie Pulp & Paper Co exporte 500 tonnes de pulpe par mois au Japon, ce qui représente environ le cinquième de sa production totale.

Cette pulpe est expédiée par voie de Vancouver, Seattle, San Francisco, où elle est chargée sur des bâtiments à destination du Japon.

C'est le rapport de M. George Anderson, Commissaire spécial du gouvernement Canadien en Chine et au Japon qui a déterminé ce courant d'exportation.

Ces pays recevaient auparavant leur pulpe de Suède et de Norvège et il semblerait que le Canada ait accaparé cette fourniture.

D'après un rapport du résident supérieur en Annam, le manioc, principalement dans la province de Quang-Nam, est planté tous les ans au moyen de boutures. Il demande un terrain de préférence sablonneux, bien aéré, il faut le débarrasser des plantes parasites qui nuisent à son développement. Il doit être mis en place pendant la saison des pluies. Les boutures sont plantées par couples et obliquement pour faciliter la pousse des racines.

Au bout de quinze jours, les feuilles commencent à sortir et la croissance continue rapide et régulier.

En un an, le manioc peut donner une récolte et il n'est pas rare de voir un même plant produire pendant deux ou trois ans. La récolte doit être faite avant l'époque des pluies qui font pourrir cet arbrisseau.

Les tubercules sont au nombre de deux ou trois par pied ; ils s'arrachent facilement et affectent une forme oblongue. L'écorce en est noirâtre et rugueuse.

Chaque pied donne environ 7 lbs de tubercules la première année et de cinq à dix la seconde.

Le manioc épuisant fortement la terre, les Annamites ont la précaution de ne pas le cultiver toujours au même endroit et d'attendre que le terrain ait repris une certaine vigueur pour lui confier de nouvelles boutures. Cette période dure trois ans environ.

Pendant ce temps, pour ne pas être obligés de défricher de nouveau, ils ensemencent ces terrains de cultures moins susceptibles de fatiguer le sol.

Jusqu'à nos jours, les Annamites n'ont cultivé le manioc que pour leurs besoins personnels et, par suite, en très petite quantité. Ils ignorent encore tout le parti que l'on peut tirer de cet arbrisseau ; mais dès que les Européens se livreront à cette culture pour expédier du tapioca, il n'est pas douteux que les indigènes ne suivent leur exemple.

Bien que le climat de l'Annam semble propre à la culture du manioc, cet arbrisseau y est peu répandu ; c'est dans la province de Quang-Nam que l'on en rencontre le plus, soit six cents hectares environ, dont le rendement suffit à peine aux besoins de la population.
